



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 2 mai 2016

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, j'ai l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier ministre, Ministre de la Culture.

Lors d'une conférence-débat organisée par la Fondation Robert Krieps et le Groupe parlementaire socialiste, le Dr P. Föhl a, sur base de sa propre expérience dans le domaine, explicité les démarches à suivre vers un plan de développement culturel pour le Luxembourg. L'élaboration d'un tel plan prend en moyenne entre une et deux années et débute par une large consultation des milieux intéressés et de la population.

Le programme gouvernemental prévoit à cet effet : « *Le Gouvernement procédera, en concertation avec tous les acteurs concernés, à une analyse des forces et des faiblesses de la scène culturelle nationale, notamment en ce qui concerne la production, la programmation et la diffusion d'œuvres culturelles. Cette analyse devra permettre de déterminer la stratégie d'une vraie politique culturelle à long terme qui se traduit par la publication à courte échéance d'un plan de développement culturel.* »

Et encore : « *Des assises culturelles annuelles permettront de suivre l'évolution de la politique en la matière et de réajuster, voire d'adapter le cas échéant, la stratégie en tenant compte des évolutions du secteur. Le Gouvernement étudiera l'établissement d'une structure légère de consultance qui les préparera et assurera le suivi des conclusions de telles assises.* »

En vue de l'élaboration d'un futur plan de développement culturel, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Culture :

- Où en sont les consultations du Ministère avec les acteurs concernés en vue des prochaines assises culturelles ? Quand auront lieu ces assises ?
- Le Ministère est-il favorable à l'organisation d'assises englobant tous les domaines culturels ou une approche secteur par secteur lui paraît-elle plus adaptée ?
- Comment le Ministère compte-t-il impliquer la population dans l'élaboration de ce plan ?
- Est-ce que le Ministère a déjà mis en place « la structure légère de consultance » évoquée dans le programme gouvernemental ? Dans l'affirmative, comment se compose-t-elle et quel est son rôle ?
- Monsieur le Ministre peut-il me renseigner sur les diverses étapes devant aboutir au plan de développement culturel ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Franz Fayot
Député